

## **AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX**

# PRÉAVIS N° 2022/11

Installation de quatre classes provisoires pour le cycle secondaire

Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

La Direction des écoles, donnant suite aux inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée 2022 - 2023, a exprimé à la Municipalité la nécessité d'installer des nouvelles classes provisoires pour le cycle secondaire. Cette demande, confirmée par la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Canton de Vaud, s'explique par la croissance démographique de notre commune.

La construction de la Grande Servanne en 2015 a permis l'accueil d'un nombre majeur d'élèves en bas âge. Sept ans plus tard, ces chiffres sont à reporter dans les différents bâtiments du secteur de la Cible, pas dimensionnés en conséquence. Une étude de faisabilité est en cours afin de définir précisément les besoins futurs en termes d'accueil scolaire. L'ensemble des équipements d'exploitation (tables, chaises, tableaux interactifs, etc ...) sera entièrement réutilisé lors de la construction du nouveau collège.

#### 2. Démarche administrative

Lors de la construction des deux classes provisoires dans la cour d'école du BAP en 2020, les fondations ont été dimensionnées afin de garantir la possibilité d'en augmenter les niveaux.

Le projet consiste à ajouter deux étages de deux classes chacun, munis de sanitaires ainsi qu'un module de distribution verticale sis sur le côté nord, face au BAP. Les évacuations des eaux seront raccordées aux collecteurs communaux, l'alimentation électrique sera assurée par la sous-station FMA du BAP au même titre que les classes provisoires existantes.

S'agissant d'une construction provisoire, la compétence relative au permis de construire est municipale. L'accord écrit des voisins visuellement impactés a été requis afin de valider cette construction. Aucun frais complémentaire n'est à compter à la charge du service de conciergerie pour l'entretien et le nettoyage de ces classes supplémentaires.

#### 3. Plan financier

Location mensuelle	fr.	6'580
Total TTC	<u>fr.</u>	120'200
TVA 7.7%	<u>fr.</u>	8'621.20
Divers, imprévus et arrondis (env. 10%)	fr.	9'378.80
Total HT	fr.	102'200
Mobilier et tableau	fr.	25'000
Raccordements sanitaires et électrique	fr.	20'000
(yc sanitaires, chauffage/climatisation et cage d'escaliers)		57 2001
Montage/démontage de 24 containers	fr.	57'200

### 4. Chronologie

Juin 2020 Installation de deux classes provisoires à la Cible et trois à la

Petite Servanne

Juin 2022 Demande de préavis au Conseil communal pour la pose de quatre

classes supplémentaires à la Cible

Juillet 2022 Installation des classes supplémentaires

#### 5. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### le Conseil communal de Bex

le préavis municipal n° 2022/11 concernant l'installation de vu

quatre classes provisoires pour le cycle secondaire ;

le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ; ouï

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide:

d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour l'installation de quatre classes provisoires pour le cycle secondaire ;

- d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 120'200.--;
- de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 120'200.-- sous la rubrique « mobilier », compte 9146.001, et à l'amortir sur une durée de 10 ans à raison de fr. 12'020.-- par an;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2021 - 2026 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 6 octobre 2021;
- de prendre note que le montant mensuel de location des classes se montant à fr. 6'580.-- sera intégré dans le budget 2023 sous la rubrique 501.3161.511 « Portacabine Pré-de-la-Cible - Loyers des locaux scolaires » ;
- d'autoriser un dépassement du budget 2022 de fr. 26'320.-au compte 501.3161.511 pour 4 mois de location.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom

nicipalité e Syndic: Secrétaire Cherubini Michel

Adopté en séance de Municipalité du 18 mai 2022

Délégué de la Municipalité : M. Jean-François Cossetto